



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. limitée  
26 avril 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Treizième session**

Doha (Qatar)  
21-26 avril 2012

**Réunion de haut niveau sur les femmes  
et le développement**

**Treizième session de la Conférence**

Tenue au Centre national des congrès du Qatar, Doha, le 23 avril 2012

**Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED**

## Réunion de haut niveau sur les femmes et le développement

1. L'objet de la réunion de haut niveau organisée sur le thème des femmes et du développement était triple: donner à la question de l'égalité entre hommes et femmes une importance politique nouvelle; jeter un éclairage nouveau sur le lien qui existe entre politiques macroéconomiques, développement et égalité entre hommes et femmes; et lancer un certain nombre d'initiatives institutionnelles pour faire avancer les objectifs précités.

2. La réunion a pris la forme d'une table ronde interactive bénéficiant d'une forte médiatisation et comportant quatre sessions thématiques. La session 1 a permis de mieux comprendre les multiples interconnexions faisant que les problèmes de parité influent sur les résultats macroéconomiques et étaient influencés par la politique macroéconomique; la session 2 a été consacrée à l'examen de la relation entre parité, commerce et pauvreté, à la lumière notamment des travaux de recherche de la CNUCED; la session 3 a permis de se pencher sur les questions de la production agricole, de la protection de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'autonomisation des femmes rurales; et la session 4 a été consacrée aux options possibles pour traduire les progrès enregistrés concernant l'éducation des femmes en un accès égal au plein emploi et à un travail décent, en particulier dans les secteurs exportateurs.

3. Des observations liminaires ont été faites par M. Hamad bin Abdulaziz bin Ali Al-Kawari, Ministre de la culture, des arts et du patrimoine du Qatar et Président de la treizième session de la Conférence, par Sheikha Al Mayyasa bint Hamad bin Khalifa Al-Thani, et par M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED. M<sup>me</sup> Zarrilli est intervenue au nom de la CNUCED et M. Alami au nom des équipes qatariennes chargées de la réunion. Vingt-deux intervenants représentant des gouvernements, les milieux universitaires et le secteur privé ont participé aux débats, qui ont été suivis chacun par une séance de questions-réponses.

4. Les problèmes clefs discutés et les principales recommandations formulées sont résumés ci-après:

### **I. Politique macroéconomique et commerce: les questions de parité**

5. On a insisté sur le fait que pour avoir un sens le développement devait réserver un rôle aux femmes. Sans la participation des femmes, il manquerait au développement une composante vitale. Il a été admis qu'il y avait eu une certaine déconnexion entre la croissance économique et l'intégration sociale. Les disparités de revenus, l'inégalité sociale et l'exclusion avaient progressé au cours de la dernière décennie, y compris dans les pays qui avaient enregistré une forte croissance économique et une performance commerciale dynamique. Selon le sentiment général, cette persistance des inégalités et de l'exclusion était une source d'instabilité sociale et pesait sur la croissance économique. On a souligné que le ralentissement de l'activité économique n'était pas une raison qui pouvait justifier l'absence de progrès à cet égard.

6. Certaines nuances importantes ont été toutefois apportées. Premièrement, il apparaissait que la croissance économique n'était pas automatiquement porteuse d'égalité et de développement équitable. L'attention a été appelée en particulier sur l'importance de conditions propices et d'instruments de politique permettant de promouvoir la participation des femmes à l'économie. Les avancées à cet effet au Lesotho et au Rwanda ont été citées. Le Lesotho avait fait d'importants progrès pour réduire l'inégalité entre hommes et femme. Il méritait d'être souligné que ce pays s'était placé au neuvième rang sur 135 pays selon

l'indice mondial des disparités entre hommes et femmes pour 2011 établi par le Forum économique mondial, loin devant de nombreux pays développés. Au Rwanda, le processus de reconstruction depuis 1994 avait intégré le principe de l'égalité entre hommes et femmes, et l'idée que les hommes et les femmes devaient participer sur un pied d'égalité à la vie de la société était généralement admise. Ces avancées s'expliquaient en grande partie par des politiques et des stratégies nationales de promotion de la femme et par un engagement politique résolu en faveur de la parité. Mais le facteur de succès critique tenait à la capacité de traduire cet engagement politique en action.

7. Un intervenant s'est demandé si, à l'encontre des idées reçues, il était toujours possible de gagner sur les deux tableaux (c'est-à-dire de promouvoir la croissance économique en même temps que l'égalité entre hommes et femmes). La nécessité de faire certains choix a été soulignée car on pouvait concevoir que des objectifs de parité soient en contradiction avec le principe de la libéralisation. Par exemple, dans beaucoup de pays tournés vers l'exportation les femmes percevaient de bas salaires qui étaient considérés comme discriminatoires mais qui avaient permis à ces pays d'exporter à bas prix et d'attirer l'investissement étranger direct. Le fait avait été observé notamment au Guatemala, au Honduras, en Malaisie et en Thaïlande et, récemment, en Chine. On voyait donc que l'enjeu pour l'avenir serait d'arriver à améliorer le salaire et les conditions de travail des femmes sans réduire la compétitivité des exportations.

8. On a fait valoir que même si des gains pouvaient en être attendus dans le court terme un processus de libéralisation des marchés ne s'embarrassant guère de contraintes et, en particulier, une stratégie de croissance fondée sur l'exportation et sur l'emploi d'une main-d'œuvre féminine sous-payée n'étaient pas de nature à assurer un développement économique et social durable. L'égalité entre hommes et femmes en matière d'emplois et de salaires devait aller de pair avec une stratégie de développement qui concilie la parité et la croissance économique. Cela impliquait un cadre macroéconomique innovant qui permette d'intégrer pleinement dans l'analyse économique les coûts et avantages sociaux. Les dépenses sociales devaient être considérées, à bien des titres, comme des investissements qui amélioraient le niveau de vie et dynamisaient l'économie. Il était donc préconisé un changement de perspective: plutôt que de considérer l'égalité entre hommes et femmes et la réduction de la pauvreté comme des objectifs contradictoires, il fallait voir dans la recherche de la parité un moyen de réduire la pauvreté.

9. Les participants ont insisté sur la nécessité d'analyses par pays pour évaluer les conséquences des politiques commerciales en termes de parité. Les facteurs socioculturels pertinents devaient être dûment pris en compte et intégrés dans l'analyse économique.

10. Il était fait une importante distinction entre commerce et politique commerciale. Le commerce était jugé nécessaire pour la croissance. Les politiques commerciales, et plus spécifiquement celles qui visaient à promouvoir l'intégration et la libéralisation des marchés, tendaient à avoir d'importants effets redistributifs dans l'économie qui pouvaient soit aggraver soit réduire les disparités existant entre les groupes, sur la base de facteurs tels que le sexe, l'origine ethnique, la classe sociale et le lieu géographique. Certains des aspects de la relation entre parité et politique commerciale ont été mis en exergue. Les politiques commerciales pouvaient jouer, en particulier lorsqu'elles étaient orientées vers l'exportation et s'inscrivaient dans le cadre de l'intégration mondiale, un rôle dynamique dans la création d'emplois pour les femmes. Mais le propos devait être quelque peu nuancé au regard de domaines de préoccupation aussi importants que les bas salaires dans l'industrie d'assemblage pour l'exportation, les effets limités des politiques commerciales pour le développement des compétences et leurs retombées économiques limitées s'agissant de créer des recettes publiques et d'appuyer la fourniture de services publics, et les nouvelles formes de vulnérabilité aux chocs extérieurs.

11. La réunion a offert l'occasion de présenter des ressources et des outils nouveaux pour mieux prendre en compte les questions de parité dans la politique macroéconomique. Il a été proposé de créer au Qatar un centre d'excellence pour les études économiques et sociales concernant les femmes, dont pourrait bénéficier la communauté internationale. Le centre offrirait des services permettant d'accueillir des débats sur les questions de parité, de traduire la théorie en action et de chercher des réponses à certains des problèmes les plus pressants concernant le rôle des femmes dans la société et dans l'économie. L'utilité de procéder à des échanges d'expérience et d'établir des réseaux pour la mise en commun des connaissances a également été soulignée. Il a été suggéré à cet égard de créer un répertoire des meilleures pratiques et des leçons apprises qui pourrait servir à l'échange de données d'expérience sur les projets menés avec succès par des femmes.

## **II. Éducation et conditions/outils favorisant l'égalité d'accès au-plein emploi et à un travail décent**

12. Il a été noté que faute de services sociaux adéquats, les femmes avaient tendance à se retirer elles-mêmes du marché du travail et à choisir entre travail ou vie de famille, plutôt qu'à tenter de combiner l'un et l'autre. Ces difficultés conduisaient souvent les femmes à préférer des formules de travail flexible dans le secteur informel et des emplois n'exigeant pas de compétences spécifiques. Même si les femmes occupaient des emplois souvent mal payés ou sous-payés, leur importante contribution à l'économie mondiale n'était pas niée. Certains intervenants ont aussi évoqué une «internalisation» des rôles socialement construits qui rendait difficile, dans les analyses, la distinction entre contraintes auto-imposées et contraintes imposées par la société.

13. On considérait que les obstacles qui empêchaient les femmes de mettre à profit les avancées faites en matière d'éducation, avec un accès plus équitable à des possibilités d'emploi et des réelles perspectives de carrière, pourraient être surmontés avec l'aide des gouvernements et moyennant des politiques de soutien adéquates. L'une des solutions possibles passait par des dépenses sociales afin de ne plus obliger les femmes à effectuer un travail non payé et de générer un effet multiplicateur pour l'ensemble de la société. Mais d'autres facteurs étaient essentiels aussi, notamment une organisation adéquate pour la prise en charge des enfants, des structures améliorées pour les femmes sur le lieu de travail, et des politiques fiscales favorables à la famille. Il a en outre été fait référence aux facteurs suivants qui permettraient de créer des conditions propices pour faire davantage participer les femmes au marché du travail: a) reconnaissance légale du principe de la parité, avec les moyens voulus pour le faire respecter; b) éducation et développement des compétences; et c) santé de la reproduction et planification familiale. Les mesures pour l'autonomisation des femmes auraient d'importants effets induits et favoriseraient en fin de compte l'autonomisation de toute la population, puisque les femmes représentaient la moitié de la société et prenaient soin de l'autre moitié.

14. On a fait valoir que les mesures de soutien prises par les pouvoirs publics devraient cibler non seulement les femmes mais les familles en général. Divers points de vue ont été exprimés concernant le rôle des hommes ainsi que la nécessité de les encourager à s'impliquer plus activement dans la vie de la famille et du foyer.

15. Le rôle de la législation a été mis en exergue. Les lois décisives à cet égard adoptées au Bangladesh, au Lesotho et au Rwanda ont été citées en exemple. Des dispositions de lois fondamentales avaient été promulguées en ce qui concerne la capacité juridique des femmes et leur accès aux ressources économiques. Des politiques et des mesures essentielles avaient été adoptées aussi dans le domaine du travail (congé de maternité) et dans l'objectif d'arriver à la parité dans la participation à la vie politique (quotas). Les domaines d'action critiques incluaient a) la gratuité de l'enseignement et le développement

des compétences; b) la santé – en particulier sous l’angle de la mortalité maternelle et de la planification familiale; et c) la lutte contre la violence dirigée contre les femmes. Les discussions ont porté notamment sur les mesures d’action positive, en particulier les quotas. Certains intervenants ont souligné le rôle des quotas pour édifier une masse critique, même s’il était admis qu’ils devaient représenter davantage une solution transitoire ou temporaire pour remédier aux disparités liées au sexe qu’un mécanisme permanent.

16. Les mesures juridiques et administratives prises pour promouvoir l’égalité entre hommes et femmes allaient parfois à l’encontre de pratiques coutumières profondément enracinées qui avaient tendance à freiner le progrès. On a dit aussi que les règles et les coutumes traditionnelles étaient des constructions sociales qui pourraient évoluer. Mais cette évolution dépendrait en grande partie de l’impact sur les normes socioculturelles des mesures législatives et des politiques progressives adoptées. Selon un sentiment assez général, une certaine dynamique de transformation pouvait être observée. Il a été suggéré de focaliser spécifiquement l’attention sur les femmes arabes, en vue d’élaborer une politique commune pour les questions de parité au niveau des États arabes et de la région du Golfe.

17. L’importance des femmes dans la famille et leur rôle spécifique pour la reproduction et dans les tâches ménagères et les soins aux enfants ont également été évoqués. À cet égard, des craintes ont été exprimées quant aux risques d’aliéner les femmes de la vie familiale et de leur rôle en matière de reproduction. En dépit de ces préoccupations, il a été convenu que l’importance de la contribution des femmes à la vie économique, sociale et politique ne pouvait être niée et que leur participation accrue devait être encouragée à tous les niveaux.

### **III. Agriculture, environnement, sécurité alimentaire, propriété intellectuelle et questions de parité**

18. Selon les participants, la question spécifique des femmes rurales s’inscrivait dans la plus large problématique de la pauvreté et de la malnutrition. Il était néanmoins généralement admis que les femmes connaissaient des difficultés spécifiques et que les investissements pour améliorer la situation des femmes rurales pourraient procurer des retombées bénéfiques d’une ampleur exponentielle.

19. Les participants ont insisté sur les inégalités persistantes entre hommes et femmes dans le secteur de l’agriculture. Alors qu’en Afrique les femmes ne possédaient que 2 % des terres, elles assuraient plus de 80 % de l’activité agricole. Les femmes étaient également confrontées à des difficultés spécifiques pour accéder aux intrants productifs et aux services liés à l’offre. Elles étaient particulièrement pénalisées en termes de temps disponible et sous l’angle des responsabilités communautaires et du contrôle sur les ressources. On enregistrait une féminisation accrue de la pauvreté mais aussi et dans le même temps une féminisation accrue de l’agriculture, les femmes représentant 43 % des travailleurs et produisant 50 % des denrées alimentaires.

20. Il a été souligné que les femmes rurales étaient confrontées à des problèmes complexes qui incluaient l’accès aux services essentiels, y compris l’eau et l’électricité; l’éducation et la formation; la sécurité; les technologies; le droit à la terre; et la mise en place de filets de protection sociale.

21. Les réponses à ces problèmes passeraient par des mesures aux niveaux national et international.

22. Au niveau national, il faudrait des initiatives pour incorporer dans les stratégies nationales et dans les politiques sectorielles, pour leur élaboration et leur la mise en œuvre, la composante parité et la problématique des femmes rurales; pour offrir à celles-ci un accès aux services de santé, à une formation et à des moyens de développer leurs compétences, aux intrants productifs et aux services de vulgarisation et à des mécanismes de crédits innovants assortis de règles plus favorables pour l'acceptation de garanties; et enfin pour promouvoir les groupes et les coopératives de femmes. La question de la réforme foncière a été mentionnée également.

23. Au niveau international (règles de l'OMC), on a souligné que les PMA devraient être autorisés à protéger et à subventionner leurs producteurs agricoles. Il existait des disparités considérables entre les moyens à la disposition des exploitants agricoles dans les pays développés et dans les pays en développement à revenu intermédiaire et ceux dont disposaient les agriculteurs pauvres des deux sexes dans les pays en développement et dans les PMA. Ces disparités impliquaient que les niveaux de productivité variaient beaucoup et rendaient impossible une concurrence internationale loyale. Il était également indispensable de limiter ou d'interdire les acquisitions massives de terres (l'accaparement de terres) lorsque cette pratique portait préjudice aux agriculteurs. À un niveau différent (celui des négociations sur les changements climatiques), la question de la représentation des femmes dans les processus décisionnels au niveau international a elle aussi été mise en avant.

---